

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Étaient absentes :

Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 34. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

240-06-09-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

3.1 Stationnement de la Maison des Fermières (proposition finale)

3.2 Autorisation de poursuivre les procédures judiciaires en lien avec la pénalité de 4 000 \$ de la CMQ

3.3 Rencontre avec les responsables de la Paroisse de Saint-Raymond-du Nord en lien avec l'église de St-Léonard

3.4 Demande de règlement d'emprunt pour la reconstruction d'un pont sur le chemin du lac de l'Oasis Nord

3.5 Proposition afin de reporter la date de la séance du conseil du 3 octobre

3.6 Comité 125^e anniversaire de St-Léonard

3.7 Croix du mont St-Bernard

3.8 Rencontre avec les représentants du CVLS

3.9 Projet pilote du Centre de la petite enfance le Kangourou

3.10 Plan d'urgence

3.11 Règlement sur les réunions du conseil municipal

3.12 Demande de modification au règlement de zonage pour que les VTT puissent circuler sur le bord des routes

3.13 Réservoir d'eau potable

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.2 Demande de modification de la résolution # 172-06-06-22
- 5.3 Autorisation de paiement de facture pour NPL
- 5.4 Annulation de la résolution # 157-06-06-22
- 5.5 Résolution pour les trois versements de la quote-part de la MRC de Portneuf
- 5.6 Demande de modification de la résolution 143-02-05-22
- 5.7 Demande de modification de la résolution 142-02-05-22
- 5.8 Demande pour rémunérer Mme Langlois pour le lavage du linge des chalets
- 5.9 Fin du montant forfaitaire pour les employés municipaux
- 5.10 Centre de la petite enfance Le Kangourou — Demande de commandite
- 5.11 Bagage de vie — Demande de don
- 5.12 RATTMAQ — Demande de don
- 5.13 Autorisation au directeur général de modification aux institutions financières et organismes gouvernementaux
- 5.14 Achat d'un ordinateur portable pour le directeur général
- 5.15 Paiement de la quote-part du service incendie
- 5.16 Modification de la résolution # 186-30-06-22
- 5.17 Paiement de la facture de Peinture Denis Fortier
- 5.18 Modification de la résolution # 204-04-07-22
- 5.19 Modification de la résolution # 36-07-02-22
- 5.20 Modification de la résolution # 205-04-07-22
- 5.21 Randonnée Vélo Santé Alcoa — Demande de don
- 5.22 Autorisation d'utiliser les services de Mme Caroline Villeneuve lors de la préparation du budget
- 5.23 Modification de la résolution # 35-07-02-22
- 5.24 Modification de la résolution # 36-07-02-22
- 5.25 Offre d'une toile à la municipalité

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit en environnement et permis
- 6.2 Annulation de la résolution # 169-06-06-22
- 6.3 Nouvelle résolution pour modifier une distance de 3.5 mètres
- 6.4 Entente municipale en urbanisme — Mise à jour de la situation
- 6.5 Autorisation au directeur général de signer le contrat de service avec urb/INSPEC
- 6.6 Autorisation à M. Gabriel Sévigny-Côté de urb/INSPEC de signer les demandes de permis
- 6.7 Transfert du solde 02 61000-141 et 02-61000-200 au poste budgétaire 02-61000-412

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
- 7.2 Deux voyages de 0-3/4 à mettre dans la route Lapointe et le rang St-Antoine
- 7.3 Recherche de fuite avec Test Tech
- 7.4 Entretien de la pompe aux égouts
- 7.5 Facture CGR pour le poste d'égout
- 7.6 Toiture du puits
- 7.7 Fuite d'eau au 540, rue Principale
- 7.8 Dépôt de documents en lien avec l'eau potable et les eaux usées
- 7.9 Dégât d'eaux usées au 222, rang St-Jacques
- 7.10 Garde-fou facture de NPL
- 7.11 Modification de la résolution # 174-06-06-22
- 7.12 Autorisation de soumission pour des travaux électriques à la station de pompage

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport écrit de l'agente de développement communautaire en milieu municipal
- 8.2 Contrat pour le site Web
- 8.3 Demande d'utilisation du terrain du garage municipal au lac Simon
- 8.4 Ajustement des coûts de la programmation d'automne
- 8.5 Affiche pour l'entrée du village
- 8.6 Dépôt du rapport sur les activités du camp de jour 2022 par Mme Claudie Duplain
- 8.7 Dépôt du rapport sur les activités de la plage Eau Claire par M. William Savard
- 8.8 Demande de subvention — Infrastructure jeunesse

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10- RAPPORTS DES COMITÉS

- 10.1 Bilan du lavage des embarcations été 2022

11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 11.1 FQM — Offre de formation pour les élus

12- VARIA

12.1 Présence des conseillers aux séances publiques et privées

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

241-06-09-22

STATIONNEMENT DE LA MAISON DES FERMIÈRES (PROPOSITION FINALE)

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Fermières est située au 270, rue Pettigrew;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de ladite maison n'est plus adéquat pour les besoins des Fermières et que celles-ci souhaitent un plus grand espace de stationnement;

CONSIDÉRANT la législation qui demande cinq mètres de dégagement après un panneau d'arrêt;

CONSIDÉRANT QU'avec la solution proposée, la moitié des framboisiers serait sauvegardés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'ENLEVER les deux rangées de framboisiers du fond;
- DE GARDER 7 mètres d'espace entre le panneau d'arrêt et la nouvelle entrée du stationnement;
- DE METTRE la rallonge de stationnement en gravier;
- DE METTRE la dépense au budget 2023.

AUTORISATION DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES JUDICIAIRES EN LIEN AVEC LA PÉNALITÉ DE 4 000 \$ DE LA CMQ

Les membres du conseil ont décidé de ne pas poursuivre les procédures judiciaires en lien avec la pénalité de 4 000 \$ de la CMQ.

Le maire, M. Archill Gladu, prend la parole et déclare ce qui suit : « Je suis un peu mal à l'aise avec la situation. Ce sont des sommes que la municipalité doit récupérer. Je comprends que c'est une décision du conseil, En tant que gestionnaire de la ville, j'ai des responsabilités. On me convie de faire des choses du mieux de ma connaissance et de mes compétences. Moi, c'est sûr que dans ce cas-là, je continuerais les procédures, mais ça, c'est juste mon opinion personnelle. Le conseil décide et a décidé ce soir. »

RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DE LA PAROISSE DE SAINT-RAYMOND-DU NORD EN LIEN AVEC L'ÉGLISE DE ST-LÉONARD

Ce point est reporté à une autre séance.

242-06-09-22

DEMANDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE CHEMIN DU LAC DE L'OASIS NORD

CONSIDÉRANT la demande citoyenne des résidents du lac de l'Oasis Nord concernant le pont qui leur permet d'accéder à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure solution serait un règlement d'emprunt sectoriel fait par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement de mandater M. Serge Allaire, directeur général, à entamer les procédures afin de réaliser un projet de règlement.

243-06-09-22

PROPOSITION AFIN DE REPORTER LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE

CONSIDÉRANT QUE des élections provinciales sont prévues le 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil municipal est également prévue le 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de transparence, il y a lieu de reporter la séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de reporter la séance prévue le 3 octobre au lendemain soit le 4 octobre à 19 h 30.

COMITÉ 125E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD

Une rencontre d'information aura lieu le 13 septembre afin d'expliquer le fonctionnement du comité du 125^e anniversaire de St-Léonard.

CROIX DU MONT ST-BERNARD

Ce point est reporté.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CVLS

Ce point est reporté.

PROJET PILOTE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE KANGOUROU

Ce point est reporté.

PLAN D'URGENCE

Ce point est reporté.

RÈGLEMENT SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point est reporté.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR QUE LES VTT PUISSENT CIRCULER SUR LE BORD DES ROUTES

Ce point est reporté.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Ce point est reporté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

244-06-09-22

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 144 634.15 \$, de payer les comptes à payer au montant de 353 304.14 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

245-06-09-22

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 172-06-06-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 172-06-06-22 comme suit :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE des glissières de sécurité ont été arrachées de leur emplacement pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

MPL au montant de 6 076.94 \$ avant taxes

JTD au montant de 7 274.45 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la soumission de MPL au montant de 6 076.94 \$ plus les taxes qui est la plus basse soumission;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32075-620.

Est modifiée comme suit :

CONSIDÉRANT QUE des glissières de sécurité ont été arrachées de leur emplacement pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

NPL au montant de 6 076.94 \$ avant taxes

JTD au montant de 7 250.45 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la soumission de NPL au montant de 6 076.94 \$ plus les taxes qui est la plus basse soumission;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32075-620.

246-06-09-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR NPL

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise NPL pour le remplacement de ponceau au montant de 6 076.94 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les ajouts faits sur la facture en lien avec la soumission précédente;

CONSIDÉRANT la facture reçue le 27 juin dernier de l'entreprise NPL pour le remplacement de ponceau au montant de 6 326.98 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER le paiement de la facture de l'entreprise NPL du 27 juin 2022;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32075-620.

247-06-09-22

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 157-06-06-22

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 157-06-06-22 prévoit le paiement du deuxième versement annuel à la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'a été prise pour le premier versement;

CONSIDÉRANT QU'un troisième versement est prévu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle résolution qui inclura les trois versements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'annuler la résolution # 157-06-06-22.

248-06-09-22

RÉSOLUTION POUR LES TROIS VERSEMENTS DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'année 2022 pour la MRC de Portneuf s'élève à 78 591 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement en trois versements de la quote-part de 26 197 \$ chacun pour 2022 à la MRC de Portneuf.

249-06-09-22

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 143-02-05-22

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de modifier la résolution # 143-02-05-22 comme suit :

La résolution :

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** Mme Laurie Beaupré à acheter 2 affiches « surveillance par caméra » en alupanel, au coût de 219 \$ plus taxes de l'entreprise Borgia Impressions;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-70150-552.

Est modifiée comme suit :

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** Mme Laurie Beaupré à acheter 2 affiches « surveillance par caméra » en alupanel, au coût de 219 \$ plus taxes de l'entreprise Morgan Communication;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-70150-649.

250-06-09-22

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 142-02-05-22

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement de modifier la résolution # 142-02-05-22 comme suit :

La résolution :

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de 12 paniers suspendus chez FloreSsens au coût de 55 \$ chacun plus taxes pour un total de 660 \$ plus taxes et de 4 potées fleuris au coût total de 190 \$ plus taxes ainsi que d'annuelle chez Candide au coût total de 140 \$ plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-69000-629.

Est modifiée comme suit :

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de 12 paniers suspendus chez FloreSsens au coût de 55 \$ chacun plus taxes pour un total de 660 \$ plus taxes et de 4 potées ainsi que d'annuelle chez Candide au coût total de 350 \$ taxes incluses;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-69000-629.

251-06-09-22

DEMANDE POUR RÉMUNÉRER MME LANGLOIS POUR LE LAVAGE DU LINGE DES CHALETS

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Paule Langlois, femme de ménage des chalets locatifs du lac Simon, assume le lavage du linge des chalets à ses frais;

CONSIDÉRANT QU'elle assume aussi le coût du détergent à lessive;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- **DE PAYER** une heure de travail pour le lavage du linge par trois chalets à l'échelon 4 de son échelle salariale;
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme Langlois d'acheter du détergent à lessive au dépanneur Ami de St-Léonard;
- **QUE** le tout soit rétroactif au 15 août 2022.

252-06-09-22

FIN DU MONTANT FORFAITAIRE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 159-06-06-22, le conseil offrait un montant forfaitaire de 50 \$ par semaine aux employés municipaux pour la durée de l'absence de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE Mme Beaupré est revenue en poste le 11 juillet 2022 en retour progressif et qu'il y a lieu de mettre fin au montant forfaitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de mettre fin au montant forfaitaire de 50 \$ par semaine, des employés municipaux soit : Mme Nathalie Naud, Mme Nathalie Paquet, Mme Valérie Leclerc, M. Denis Grégoire et M. Alexandre Paradis rétroactivement au 19 août 2022.

253-06-09-22

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE KANGOUROU – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Le Kangourou organise une activité reconnaissance pour ses responsables en service de garde, le 23 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de St-Léonard, il y a 3 responsables en service de garde rattachées au Centre de la petite enfance Le Kangourou;

CONSIDÉRANT QUE le Centre demande une contribution de 25 \$ par responsable pour un total de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'OFFRIR une contribution de 75 \$ pour les 3 responsable de St-Léonard;
- DE PAYER le tout à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

BAGAGE DE VIE – DEMANDE DE DON

Il est décidé de ne pas donner à cet organisme.

RATTMAQ – DEMANDE DE DON

Il est décidé de ne pas donner à cet organisme.

254-06-09-22

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MODIFICATION AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Allaire est dorénavant le directeur général de la municipalité de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les accès gouvernementaux et d'enlever les noms de Mme Nancy Clavet et Mme Francine Hébert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier, de faire effectuer les changements auprès de tout organisme gouvernemental et institution financière auprès de qui la municipalité fait affaire.

255-06-09-22

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'au contrat de travail du directeur général, l'achat d'un ordinateur portable était prévu;

CONSIDÉRANT la soumission de SMB Informatique en date du 29 août 2022 au montant de 1 552.62 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'achat d'un ordinateur portable de SMB Informatique au coût de 1 552.62 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-1300-414.

256-06-09-22

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée pour l'année 2022 pour le Service des incendies s'élève à 95 970 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Ville de Saint-Raymond, laquelle comprend un montant relatif à l'ajustement de la quote-part 2021 pour un montant à payer de 673.67 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture au montant de 96 643.67 \$ pris à même le poste budgétaire 02-22000-959.

257-06-09-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 186-30-06-22

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de modifier la résolution # 186-30-06-22 comme suit :

La phrase :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire à signer une entente de service avec le Centre Vacances Lac Simon, pour et au nom de la municipalité afin d'obtenir une location de terrain avec 1 service au coût de 1 500 \$ pour l'été 2022;

Est modifiée comme suit :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire à signer une entente de service avec le Centre Vacances Lac Simon, pour et au nom de la municipalité afin d'obtenir une location de terrain avec 1 service au coût de 1 200 \$ pour l'été 2022;

258-06-09-22

PAIEMENT DE LA FACTURE DE PEINTURE DENIS FORTIER

CONSIDÉRANT le bris survenu lors du spectacle de fin d'année de la troupe de danse Jazz-lin à l'école Marie-du-St-Sacrement;

CONSIDÉRANT l'entente prise entre les représentants de la municipalité et les représentants du Centre de services scolaire de Portneuf;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Peinture Denis Fortier (2008) inc. du 11 août 2022 au coût de 500 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de la facture de 500 \$ plus les taxes à Peinture Denis Fortier (2008) inc.;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70291-419.

259-06-09-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 204-04-07-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 204-04-07-22 comme suit :

Les phrases :

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Spectralite au montant de 2 291.32 \$ plus les taxes pour différentes pancartes de signalisation requises au bon fonctionnement de la municipalité;

et

- D'AUTORISER M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics à commander les différentes pancartes tel que mentionné sur la soumission de l'entreprise Spectralité au montant de 2 291.32 \$ plus taxes;

Sont modifiées comme suit :

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Spectralite au montant de 2 654.16 \$ plus les taxes pour différentes pancartes de signalisation requises au bon fonctionnement de la municipalité;

et

- **D'AUTORISER** M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, à commander les différentes pancartes tel que mentionné sur la soumission de l'entreprise Spectralité au montant de 2 654.16 \$ plus taxes;

260-06-09-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 36-07-02-22

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de modifier la résolution # 36-07-02-22 comme suit :

La phrase :

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CGR Procédé au montant de 17 750 \$ plus taxes;

Est modifiée comme suit :

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CGR Procédé au montant de 17 650 \$ plus taxes;

261-06-09-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 205-04-07-22

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement de modifier la résolution # 205-04-07-22 comme suit :

La résolution :

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Huot au montant de 1 762.07 \$ plus taxes pour l'achat notamment d'asphalte froide et de divers outillages pour l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Huot au montant de 1 762.07 \$ plus les taxes;
- **DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32020-629.**

Est modifiée comme suit :

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Huot au montant de 1 762.07 \$ plus taxes pour l'achat notamment d'asphalte froide et de divers outillages pour l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Huot au montant de 1 762.07 \$ plus les taxes;
- **DE PAYER la dépense à même plusieurs postes déjà autorisés au budget 2022.**

262-06-09-22

RANDONNÉE VÉLO SANTÉ ALCOA – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande de contribution de M. Mario Alain, maire de la Ville de Portneuf, pour la Randonnée Vélo Santé Alcoa, du 17 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE toute contribution doit être remise à la Fondation Santé Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- **D'OFFRIR** une contribution de 100 \$ à la Fondation Santé Portneuf;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

263-06-09-22

AUTORISATION D'UTILISER LES SERVICES DE MME CAROLINE VILLENEUVE LORS DE LA PRÉPARATION DU BUDGET

CONSIDÉRANT le contrat d'embauche de M. Serge Allaire, directeur général;

CONSIDÉRANT le tarif de 120 \$ l'heure pour les services de Mme Caroline Villeneuve, comptable agréé, de la firme Bédard, Guilbault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement de permettre au directeur général de recourir aux services de Mme Caroline Villeneuve dans la préparation du budget 2023.

264-06-09-22 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 35-07-02-22**

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 35-07-02-22 comme suit :

La phrase :

- DE MANDATER l'entreprise Déric pour effectuer les travaux de réfection du poste de pompage tel qu'il appert dans la soumission du 29 octobre 2021 au montant de 46 810 \$ plus les taxes;

Est modifiée comme suit :

- DE MANDATER l'entreprise Déric pour effectuer les travaux de réfection du poste de pompage tel qu'il appert dans la soumission du 29 octobre 2021 au montant de 53 074 \$ plus les taxes;

265-06-09-22 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 36-07-02-22**

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de modifier la résolution # 36-07-02-22 comme suit :

La phrase :

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CGR Procédé au montant de 17 750 \$ plus taxes;

Est modifiée comme suit :

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CGR Procédé au montant de 17 650 \$ plus taxes;

OFFRE D'UNE TOILE À LA MUNICIPALITÉ

De l'information a été donnée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Un document est présenté et annexé au procès-verbal.

266-06-09-22 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 169-06-06-22**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 169-06-06-22 contient une information erronée;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été acceptée pour une dérogation mineure de 13.56 mètres pour la construction d'un garage en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande aurait dû être pour une dérogation mineure de 3.5 mètres pour la construction d'un garage en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU a été informé de la modification à venir et qu'il est en accord avec celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'annuler la résolution # 169-06-06-22.

267-06-09-22 **NOUVELLE RÉOLUTION POUR MODIFIER UNE DISTANCE**

CONSIDÉRANT l'annulation de la résolution # 169-06-06-22;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la demande d'implantation avec la distance correcte;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation du bâtiment complémentaire en cours avant à une distance de 3.5 mètres de la limite de propriété avant au lieu d'être en cours latérale ou arrière, tel que prévu au paragraphe 6 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'eau du puits traverse le terrain en son centre ce qui a pour effet d'empêcher le déneigement de ladite conduite pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU'une pente est située à l'arrière de la résidence qui fait en sorte que la construction du garage est impossible;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation du bâtiment complémentaire en cours avant à une distance de 3.5 mètres de la limite de propriété avant au lieu d'être en cours latérale ou arrière, tel que prévu au paragraphe 6 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage.

ENTENTE MUNICIPALE EN URBANISME – MISE À JOUR DE LA SITUATION

De l'information a été donnée.

268-06-09-22

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE AVEC URB/INSPEC

CONSIDÉRANT le départ de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les services de M. Théophile Guérault suite à une entente à venir avec la Ville de Saint-Marc-des-Carrières;

CONSIDÉRANT le départ de M. Théophile Guérault de la Ville de Saint-Marc-des-Carrières;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de faire affaire avec une firme extérieure à la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général et M. Archill Gladu, maire, à signer l'entente en urbanisme à intervenir avec la firme urb/INSPEC au montant de 17 664 \$;
- QUE l'entente soit du 15 septembre au 31 décembre 2022;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-61000-412.

269-06-09-22

AUTORISATION À M. GABRIEL SÉVIGNY-CÔTÉ DE URB/INSPEC DE SIGNER LES DEMANDES DE PERMIS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité et la firme urb/INSPEC;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Sévigny-Côté est le chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de mandater M. Gabriel Sévigny-Côté à signer les différentes demandes de permis pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

270-06-09-22

TRANSFERT DU SOLDE 02-61000-141 ET 02-61000-200 AU POSTE BUDGÉTAIRE 02-61000-412

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la municipalité embauchait son propre urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaire avec la firme urb/INSPEC qui voit à fournir un urbaniste à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les comptes de dépense afin de payer la firme urb/INSPEC afin d'être conforme sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'autoriser le transfert du solde des postes budgétaires 02-61000-141 et 02-61000-200 au poste budgétaire 02-61000-412.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

271-06-09-22 **DEUX VOYAGES DE 0-3/4 À METTRE DANS LA ROUTE LAPOINTE ET LE RANG ST-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE des ruissèlements d'eau ont été constatés dans la route Lapointe et le rang St-Antoine et que ceux-ci ont abimé ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée par le Service des travaux publics est de mettre quelques voyages de 0-3/4 afin de stabiliser les chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- DE METTRE deux voyages de 0-3/4 dans la route Lapointe et le rang St-Antoine;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire #02-32055-629.

272-06-09-22 **RECHERCHE DE FUITE AVEC TEST TECH**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a constaté une baisse de pression sur le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une entreprise spécialisée en recherche de fuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de mandater l'entreprise Test Tech à effectuer la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc municipal.

273-06-09-22 **ENTRETIEN DE LA POMPE AUX ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien annuel avec l'entreprise Xylem, concernant la pompe aux égouts, au coût de 1 200 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'entreprise Xylem à procéder à l'entretien de la pompe Flygt au coût de 1 200 \$ excluant les taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41500-411.

274-06-09-22 **FACTURE CGR POUR LE POSTE D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QUE les manomètres de pression du poste d'égout sont défectueux;

CONSIDÉRANT l'urgence de la réparation à effectuer;

CONSIDÉRANT la soumission de CGR de 1 122 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise CGR pour changer les manomètres de pression défectueux;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-006.

275-06-09-22

TOITURE DU PUIITS

CONSIDÉRANT que les assureurs de la municipalité demandent la réfection de la toiture du bâtiment abritant les puits;

CONSIDÉRANT le cadre de la subvention PRABAM qui offre la possibilité à la municipalité de rénover les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été demandées et que seulement une réponse a été obtenues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise M.A. Paquet est la plus basse avec un montant de 7 200 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise M.A. Paquet à rénover la toiture de la bâtisse abritant les puits de la municipalité;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-007 (PRABAM).

FUITE D'EAU AU 540, RUE PRINCIPALE

De l'information a été donnée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS EN LIEN AVEC L'EAU POTABLE ET LES EAUX USÉES

Les documents en lien avec l'eau potable et les eaux usées sont déposés séance tenante.

DÉGÂT D'EAUX USÉES AU 222, RANG ST-JACQUES

De l'information a été donnée.

276-06-09-22

GARDE-FOU FACTURE DE NPL

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie des gardes fous a été changée dans le rang St-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs boulons et glissières sont irrécupérables;

CONSIDÉRANT QUE NPL a fait parvenir à la municipalité, une facture supplémentaire de 856.08 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de la somme de 856.08 \$ plus les taxes à NPL;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32075-620.

277-06-09-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 174-06-06-22

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de modifier la résolution # 174-06-06-22 comme suit :

La phrase :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32045-625.

Est modifiée comme suit :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-649.

278-06-09-22

AUTORISATION DE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES À LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT la corrosion des tuyaux protégeant les fils électriques de la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de câblage a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux tuyaux seront en PVC;

CONSIDÉRANT la soumission de Cribtec inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la proposition de Cribtec inc. au montant de 7025.19 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-006.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILEU MUNICIPAL

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

279-06-09-22

CONTRAT POUR LE SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE le contrat du site Web de la municipalité avec INT Communication vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le modèle du site proposé par INT Communication ne correspond pas à l'attente du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les propositions de Mme Laurie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat du site Web de la municipalité à l'entreprise Ascence;
- DE METTRE la dépense au budget de l'année 2023.

280-06-09-22

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL AU LAC SIMON

Il est proposé par M. Jean René Côté et résolu unanimement :

- DE PERMETTRE à Mme Chloé Michaud de Architecture Design, d'utiliser le terrain du garage municipal du lac Simon, le 17 août 2022;
- DE DEMANDER un dépôt de 200 \$.

281-06-09-22

AJUSTEMENT DES COÛTS DE LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'augmenter les tarifs des cours de ballet-jazz de 13 \$ pour chaque groupe.

282-06-09-22

AFFICHE POUR L'ENTRÉE DU VILLAGE

CONSIDÉRANT la soumission de Corbo pour la production et l'installation d'une nouvelle affiche à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci serait de 4 pieds par 8 pieds, avec une assise en aluminium et une découpe esthétique sur le haut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la proposition de Corbo au tarif de 4 755 \$ plus les taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-024.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2022 PAR MME CLAUDIE DUPLAIN

Le rapport de Mme Claudie Duplain a été déposé.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PLAGE EAU CLAIRE PAR M. WILLIAM SAVARD

Le rapport de M. William Savard a été déposé.

283-06-09-22

DEMANDE DE SUBVENTION — INFRASTRUCTURE JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf appuie l'organisme l'Association Sportive de Saint-Léonard-de-Portneuf inc. dans son projet de rénovation de deux infrastructures se situant sur le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est persuadé que ce projet saura donner un nouveau souffle à ses deux infrastructures en servant de lieu de rencontre tant au niveau sportif que culturel;

CONSIDÉRANT QUE par ce projet, les bandes, la surface et l'électricité du préau, ainsi que les abris des spectateurs du terrain de balle seront réparés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à verser un montant totalisant 20 % du total des dépenses, soit un montant prévu de 60 000 \$, dans l'éventualité de l'obtention de l'aide financière via le programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf s'engage aussi à contribuer dans les années à venir afin d'assurer le maintien et l'entretien des infrastructures touchées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf prévoit un montant de 60 000 \$ sur le budget 2023 dans l'éventualité de l'obtention de l'aide financière via le programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse.

284-06-09-22

DEMANDE DE SUBVENTION — INFRASTRUCTURE JEUNESSE — SIGNATURE

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'autoriser M. Archill Gladu, maire, à signer les documents requis par le programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse.

285-06-09-22

DEMANDE DE SUBVENTION — INFRASTRUCTURE JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf appuie l'organisme l'Association Sportive de Saint-Léonard-de-Portneuf inc. dans son projet de rénovation de deux infrastructures se situant sur le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à renouveler l'entente d'utilisation des infrastructures auprès de l'organisme Association sportive de Saint-Léonard-de-Portneuf inc. via l'adoption d'un bail emphytéotique;

CONSIDÉRANT QUE l'emphytéote sera adopté pour une durée de 15 ans, garantissant à la personne morale le droit d'utiliser pleinement ses installations sportives (préau, terrain de baseball et bâtiments de services adjacents) et d'en tirer tous les avantages, à la condition de ne pas en compromettre l'existence et d'y faire des constructions qui en augmentent la valeur d'une façon durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf s'engage à adopter un bail emphytéotique d'une durée de 15 ans avec l'Association sportive de Saint-Léonard-de-Portneuf Inc.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

BILAN DU LAVAGE DES EMBARCATIONS ÉTÉ 2022

De l'information a été donnée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

FQM – Offre de formation pour les élus

VARIA

PRÉSENCE DES CONSEILLERS AUX SÉANCES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Ce point est reporté.

PROCÈS-VERBAUX

De l'information a été donnée.

286-06-09-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 21 h 15.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.